

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2002

Sont présents :

- M. Clément PIAZZALUNGA, Maire
MM. SCHORER et ZOGG, Conseillers administratifs
- Mmes CASADEI, CONSTANTIN, DESJACQUES CARNEGIE, DESPLAND, JAQUET, PITTET, ROCHAT, SECCHI et STROUMZA.
- MM. AMOUDRUZ, BROENNIMANN, COLLAUD, DECREY, DETRUCHE, DROZ, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, HILDEBRAND, LABEAUME, PAYCHERE, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

Excusé :

- M. DEROBERT.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des procès-verbaux suivants :
 - 1.1. Séance ordinaire du 23 avril 2002
 - 1.2. Séance ordinaire du 14 mai 2002
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Crédits budgétaires supplémentaires 2001. Discussion et vote sur :
 - 5.1. Rubrique 54.314 - Prestations de tiers (Fr 6'757,50)
 - 5.2. Rubrique 54.363 - Crèche « Les Cocolets » - Subvention (Fr 214'000,-)
6. Projet de délibération du groupe radical intitulé : « Etude du budget annuel ». Discussion. Vote.
7. Préavis au projet de modification du plan directeur des chemins de randonnée pédestre (enquête publique N° 1329). Discussion. Vote.
8. Demande d'un crédit de Fr 395'000,- en vue de la mise en place de locaux provisoires pour l'administration communale. Discussion. Vote.
9. Demande d'un crédit d'étude de Fr 400'000,- pour la réalisation d'un concours d'architecture à deux degrés pour la démolition/reconstruction totale ou partielle de l'école Marcelly-Tronchet. Discussion. Vote.
10. Projet de délibération déposé dans le délai légal par le groupe démocrate-chrétien concernant la création d'un poste de délégué communal à la prévention. Discussion. Vote.
11. Propositions du Conseil administratif.

12. Questions écrites.
13. Propositions individuelles et questions.

*

M. Grandgirard, Président, annonce le décès, suite à son grave accident de la route, de Christophe Delaloye, employé communal au service de la sécurité municipale et demande à l'assistance d'observer une minute de silence.

1. Approbation des procès-verbaux suivants :

1.1. Séance ordinaire du 23 avril 2002 :

Le procès-verbal est approuvé à l'UNANIMITE.

1.2. Séance ordinaire du 14 mai 2002 :

Page 828 :

Pour une meilleure compréhension, M. Paychère demande que le texte se situant après le vote soit modifié comme suit :

- *Les documents établis ne seront transmis aux Conseillers municipaux qu'après leur distribution à la partie adverse par le Tribunal administratif.*

Suite à cette remarque le procès-verbal est approuvé à l'UNANIMITE (moins une abstention).

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Grandgirard, Président, donne lecture des courriers suivants :

2.1. De Thônex-Réalisme, courrier du 24 mai 2002, adressé au Parti socialiste concernant le projet de délibération au sujet des communaux d'Ambilly :

Mesdames, Messieurs,

Une fois de plus, nous nous permettons de vous remettre ci-joint, pour votre information, copie du courrier que nous adressons ce jour au groupe socialiste suite à leur invitation à une discussion qui a eu lieu en date du 13 mai 2002 au sujet de leur projet de délibération.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

M. le Président : je ne donne pas lecture du courrier annexé étant donné qu'il a été envoyé à tous les Conseillers municipaux.

2.2. Du Théâtrechamp, courrier du 31 mai 2002, concernant une demande de soutien financier pour le spectacle « Les Maîtres du Monde » :

Monsieur,

Suite à notre rencontre avec la commission culturelle le jeudi 23 mai dernier, j'ai le plaisir de vous faire parvenir le budget du Théâtrechamp pour la présentation du spectacle « Les Maîtres du Monde » le dimanche 14 juillet 2002 au CIGC lors de la cérémonie d'ouverture du Forum mondial de la Société civile.

Comme vous le savez, l'aide financière demandée à Thônex (Fr 5'000,-) n'est pas pour la production d'un spectacle, mais un soutien particulier.

Dans l'espoir d'une réponse positive de votre part, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleurs messages.

M. le Président : cette demande a été transmise à la commission de la Culture & Loisirs. Il en sera de même du budget du Théâtrechamp pour l'année 2003.

2.3. De la commission enfance de l'Association des parents d'élèves (Mme Pagano, Chêne-Bourg), courrier du 6 juin 2002, concernant le projet d'augmentation des places d'accueil en crèche.

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Vous trouverez ci-joint une copie du projet pour l'augmentation des places d'accueil des enfants en crèche de 3 mois à 4 ans présenté aujourd'hui à la Mairie de Chêne-Bourg.

En effet, compte tenu du fait que cette problématique touche l'ensemble des trois communes, nous nous permettons par la présente de vous informer de notre démarche.

Sensibles à cette problématique, les membres de la commission enfance de l'association des parents d'élèves de Chêne-Bourg ont analysé la situation sur leur commune.

C'est dans le but d'appuyer notre démarche, que nous avons voulu vérifier la volonté populaire à travers une pétition qui a rencontré un grand intérêt de la part des habitants de la région. Nous avons ainsi récolté 1.154 signatures dont 212 pour votre commune. Nous avons donné la liste des pétitionnaires avec ce projet à Madame Dupont-Carrilho, Maire de Chêne-Bourg.

Au cours de nos démarches, nous avons rencontré Mesdames Hugentobler et Bernasconi qui habitent la commune de Thônex et qui vous contacteront pour vous faire part de leur projet.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à cette problématique, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil Municipal, l'expression de nos salutations respectueuses.

- 2.4. A 23h. nous passerons directement au point 11 de l'ordre du jour - propositions du Conseil administratif.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. PIAZZALUNGA, Maire

3.1.1. Pavillons pour requérants d'asile à la route de Mon-Idée

Suite à notre préavis défavorable, M. Moutinot nous informe que le Département renonce à poursuivre ce projet d'implantation de pavillons destinés à l'accueil de requérants d'asile.

3.2. M. ZOGG, Conseiller administratif

3.2.1. Récupération des déchets

On peut constater une augmentation sensible de la récupération depuis le début de l'année, notamment pour le papier et le verre. Cela démontre que les déchetteries décentralisées sont bien fréquentées par les habitants.

3.2.2. Initiative « "Halte au bétonnage - sauvegardons les espaces-verts à Thônex" »

Suite à une demande de notre avocat, le délai de réponse au recours déposé par Mme Banderet a été repoussé au 15 juin. Cette réponse a d'ailleurs été rendue dans les délais.

3.2.3. Fondation pour le Logement

Suite à une question posée par M. Labeaume, Conseiller municipal, concernant l'augmentation des intérêts sur un emprunt auprès de l'UBS, il convient de préciser que la Fondation avait remboursé un emprunt dont l'intérêt se situait à 7,5% et qui avait été comptabilisé pour une période de 5 mois alors que le nouvel emprunt contracté l'est pour une période de 12 mois ce qui explique la différence.

3.2.4. Chemin des Deux-Communes

Les travaux avancent plus rapidement que prévu. Dans un courrier la régie Moser fait remarquer l'excellente collaboration qu'il y a eu avec la commune ce qui a permis d'arriver au bout de ce dossier particulièrement difficile.

4. Rapport des commissions

- 4.1. M. Philippe Decrey, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, donne lecture du rapport de la séance tenue le 23 mai 2002 :

1. Audition des représentants du Théâtrecirqule.

Suite à l'audition de M. et Mme Challande, nous avons pu nous rendre compte que la « hache de guerre » était enterrée et que nous allions pouvoir partir sur de nouvelles bases.

Les membres de la commission étaient favorables à l'idée d'octroyer, à l'avenir, une subvention à cette école de cirque.

Nous avons été informés de manière générale sur l'activité déployée sur le Théâtrecirqule. Un budget doit nous être présenté afin que l'on puisse se déterminer sur une éventuelle subvention.

2. Audition des membres du Comité du Théâtrochamp

Les représentants de cette association nous ont parlé de leur demande de subvention de Fr 5'000,- pour le spectacle « Les Maîtres du Monde » ainsi que leur désir d'augmenter leur demande de subvention de Fr 8'000,- à Fr 12'000,- voire Fr 15'000,-.

Bien entendu les membres de la commission ont demandé à recevoir le budget et ces derniers analyseront la situation à ce moment-là.

- 4.2. M. Olivier Favre, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, donne lecture du rapport de la séance tenue le 28 mai 2002 :

1. Information concernant l'agrandissement de l'école du Pont-Bochet.

Un premier avant-projet nous a été présenté en commission afin de vérifier la possibilité d'agrandissement de cette école.

Nous savons également constaté que ce projet est de l'ordre de 6 à 7 millions. Il a été proposé qu'un crédit d'étude soit présenté lors de la première séance du Conseil municipal de la rentrée.

- 4.3. M. Michel Vacheron, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, donne lecture du rapport de la séance tenue le 30 mai 2002 :

1. Audition des habitants de Val-Thônex

A plusieurs reprises cette association a demandé la mise en place d'une déchetterie dans le quartier du chemin Edouard-Olivet afin de pouvoir récupérer les piles, l'aluminium et le fer blanc, déchets qui ne sont pas prévus dans les récupérateurs mis à disposition des différents immeubles.

La commission a soutenu cette demande à l'Unanimité.

M. Zogg, estime qu'il faut équiper ce secteur d'une déchetterie complète et il prendra contact avec la régie à ce sujet. Une proposition devrait déjà être faite cet automne.

2. Information sur la récupération des déchets humides

M. Wolfe et Mme Schmidt sont venus nous faire part de leur expérience en la matière en ville de Genève. Au cours d'une discussion très riche et intéressante, nous avons appris qu'un budget de Fr 2'000'000,- dont une partie est destinée à l'information, a été prévu pour la récupération de ces déchets humides.

Il est à noter que la ville a dû s'équiper de camions spéciaux pour récupérer ces déchets humides. Actuellement, suite à divers problèmes, la ville ne récupère que 1.600 tonnes au lieu des 5.000 prévues initialement. D'autre part, seule la moitié des immeubles ont été équipés pour la récupération de ces déchets, il reste donc un certain potentiel à développer.

Si Thônex voulait démarrer dans un tel concept nous pourrions profiter de l'expérience et du concept mis en place par la ville de Genève.

Suite à cette discussion et au vu des problèmes rencontrés en ville les commissaires ne souhaitent pas que la commune se lance seule dans une telle opération de récupération de déchets humides. Certains ont proposé que l'association des communes genevoises initie cette dynamique.

M. Zogg souhaiterait cependant entreprendre une étude à ce sujet, mais au vote final et au vu des difficultés rencontrées par la ville de Genève les commissaires n'ont pas été favorables à cette proposition.

3. Jardins familiaux

Nous avons reçu des informations sur l'avancement des travaux et le mode d'attribution de ces jardins.

4. GICAL

Il semble que la situation se débloque et que le GICAL pourrait-être opérationnel dès l'année prochaine.

M. le Président demande que dorénavant les rapports de commission ne soient pas aussi longs que les procès-verbaux.

- 4.4. M. Michel Collaud, Président de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation, donne lecture du rapport de la séance tenue le 4 juin 2002 :

1. Avenue de Thônex

MM. INGLIN du bureau BOURQUIN & STENCEK et ANDREY, ingénieurs du bureau AVV commentent le tracé de ces aménagements définitifs dont les plans avaient été remis préalablement aux commissaires.

En fait, il s'agit de deux projets : le premier concerne le giratoire comprenant les aménagements avec l'avenue de Thônex dans son tracé actuel et le deuxième projet, à plus long terme, avec le déplacement de l'avenue de Thônex.

Lors de la discussion le problème de la sortie directe du chemin du Curé-Desclouds sur l'avenue de Thônex est à nouveau soulevé. Les commissaires ont fait part de leurs craintes concernant un accident grave pouvant se produire à cet endroit et ils demandent au Conseil administratif de fermer cet accès dans les plus brefs délais.

Au vote :

- *les aménagements liés au giratoire selon le projet définitif soumis sont acceptés par 7 oui et 1 abstention.*

La construction du giratoire devrait pouvoir débuter en juillet et la durée des travaux serait d'environ 4 mois.

2. Parking couvert pour les deux-roues à Moillesulaz

Quatre variantes ont été proposées. Le choix des commissaires, lors d'une précédente séance, s'était arrêté sur un parking couvert ressemblant à celui existant mais avec une structure allégée. Cette solution revenant plus chère que prévu il a donc été décidé d'y renoncer.

Finalement, la majorité des commissaires ont estimé que créer un parking couvert pour les deux roues n'est pas une absolue nécessité.

Au vote :

- *Le crédit pour cette construction est refusé par 6 voix contre 2 abstentions, vu que la nécessité d'augmenter la capacité de parcage des deux roues n'est pas opposée à un aménagement à ciel ouvert.*

3. Information sur le Noctambus

Le Conseil administratif distribue un rapport d'activité 2001 du Noctambus. Il ressort de ce document que la fréquentation augmente constamment surtout les week-ends ce qui confirme l'utilité du Noctambus en dehors des horaires normaux des TPG.

5. Crédits budgétaires supplémentaires 2001

5.1. Rubrique 54.314 - Prestations de tiers (Fr 6'757,50)

- M. Roger Schorer, Conseiller administratif délégué aux Finances : ce dépassement concerne principalement des travaux de peinture qui ont été réalisés, pour des questions de propreté et d'hygiène, après consultation du service technique.
- Mme Anni Stroumza, vice-présidente de la commission des Finances réunie le 6 juin 2002 donne lecture des conclusions du rapport :

Les commissaires ont pris acte de la raison de ce dépassement et ce crédit budgétaire supplémentaire a été accepté à l'Unanimité.

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Decrey, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le Conseil municipal dans sa séance du 14 mai 2002 a décidé que le crédit budgétaire supplémentaire 2001 de la rubrique 54.314 prestations de tiers fera l'objet d'une délibération spécifique lors d'une prochaine séance du Conseil municipal,
- Vu les explications données par le Conseil administratif lors de la séance de la commission des Finances du 6 juin 2002,
- Attendu que ce dépassement concerne des travaux de réfection à l'intérieur du jardin d'enfants « Les Bout'Choux »,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 6 juin 2002,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'accepter le crédit budgétaire supplémentaire 2001 de Fr 6'757,50 sur la rubrique 54.314 « prestations de tiers ».
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire est couvert par les économies réalisée sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

5.2. Rubrique 54.363 - Crèche « Les Cocoléts » - Subvention (Fr 214'000,-)

- M. Roger Schorer, Conseiller administratif délégué aux Finances : j'ai donné les explications justifiant la différence entre le crédit voté dans le cadre du budget et la somme effectivement dépensée pour l'exercice 2001 et j'ai rappelé, lors de la dernière séance du Conseil municipal, que je refusais de « porter le chapeau » pour des dépenses que je n'ai pas effectuées moi-même, ni pour celles effectuées par mon équipe.

Cette différence de Fr 240'000,- est composée d'anomalies que le Conseil municipal a appelé « casseroles ». Je suis tout à fait d'accord mais je pense qu'elles auraient été facilement évitables avec un peu de compétence.

Cela se rajoute à la perte de l'exercice 2000 abordé par l'exercice 2001. La perte de l'exercice 2000 était de Fr 79'954,- et ces casseroles sont les articles suivants, que le Conseil municipal m'a demandé de donner :

- la première, si l'on avait réfléchi avant de licencier Mme Di Emidio, par Mme Arzouian, nous n'aurions pas eu à payer en 2001 la somme de Fr 20'853,95 d'indemnités,
- la seconde si les éducatrices, les auxiliaires et les aides avaient travaillé dans une bonne ambiance, il y aurait eu moins de malades. Cette somme représente Fr 75'365,-. Il faut se rappeler que la crèche paye les premiers 30 jours d'absence et cela concerne 9 personnes ! Je vous ai lu la liste et mentionné les dates des certificats médicaux.
- si les transformations du sol, l'étanchéité, changement de linoléum qui étaient provisionnés depuis 1995 nous n'aurions pas eu à payer en 2001 pour un sol inégal et dangereux dont la facture de Fr 21'000,-, dont la moitié a été prise en charge par la Fondation Chêne-Bourg/Thônex.
- si la documentation mise sous scellés et l'enlèvement des outils informatiques n'avaient pas eu lieu, la fiduciaire BOURQUIN-BERAN n'aurait pas eu à effectuer de nombreuses navettes entre la SFG, qui a fait l'audit, et l'ancienne fiduciaire Coupat et Achard. Ceci représente une différence de Fr 14'176,10 entre les frais payés l'an dernier et ceux de cette année.

- si le prix des repas avait été normal, soit à Fr 3,50 par enfant alors qu'il était pour les trois repas de Fr 1,70 par jour nous n'aurions pas eu à payer la différence de Fr 16'913,- pour l'année.

Le tout représente un dépassement de Fr 137'808,35 que l'on aurait pu éviter et dont nous ne sommes pas responsables car nous n'étions pas là lorsque cela c'est passé.

Le nombre d'enfants que la crèche peut accueillir a été diminué afin de correspondre aux normes exigées par la protection de la jeunesse. Cette diminution représente une perte de Fr 24'000,-.

L'addition totale représente une somme de Fr 217'762,- mais nous avons bénéficié d'une ristourne de la LPP à la fin de l'exercice 2001, raison pour laquelle je vous demande de voter ce soir cette différence de Fr 214'000,-.

- Mme Anni Stroumza, vice-présidente de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance tenue le 6 juin 2002, :

Lors de cette séance le groupe radical a fait une déclaration indiquant qu'il s'abstenait pour ce vote. Ensuite, M. Schorer a donné des explications concernant ce dépassement, explications qui viennent d'être redonnées ce soir. Après quelques demandes complémentaires, ce crédit budgétaire supplémentaire a été accepté par 5 oui et 2 abstentions.

La discussion est ouverte :

Mme Rochat : bien entendu le groupe libéral soutiendra ce projet de délibération, car les explications nous ont été fournies très clairement par M. Schorer. Toute la discussion a eu lieu à la commission des Finances et nous ne pouvons qu'abonder dans ce sens.

M. Paychère : vous pensez bien que le groupe radical n'est pas tout à fait de cette opinion. Non pas sur les explications qui aboutissent à cette somme de Fr 214'000,- mais bien plus sur la révision des comptes. L'objet du renvoi de ce crédit supplémentaire à cette séance et non pas à la séance habituelle du mois de mai est bien le fait qu'il fallait des explications complémentaires, notamment, sur le fait qu'aucun organe de révision n'a approuvé ces comptes sans réserves.

M. Schorer a été questionné sur ces réserves par la commission des Finances. Il est tout à fait exceptionnel que des réserves soient émises sur une comptabilité. M. Schorer a mis en cause, très clairement et sans ambiguïté, M. Piazzalunga. Il a notamment cité que M. Piazzalunga a retiré un chèque de Fr 3'000,- dont, je cite M. Schorer :

« Il n'y a pas de rentrée en caisse, il n'y a pas de facture correspondante, il n'y a pas de trace dans la comptabilité, mais il a été encaissé le 13 mars 2001 »

- M. Schorer : vous êtes en train de parler d'un cas qui concerne les Bout'Choux alors que le débat est ouvert sur Les Coccolets !

M. Paychère : les deux cas sont liés ! Car ce chèque fait partie d'une comptabilité de caisse des Bout'Choux et des Coccolets, dont vous savez qu'ils ont une direction commune ! Où dois-je vous l'apprendre ce soir, ce que je ne crois pas !

Cette entrée en caisse a été faite avec le libellé « virement CCP Fr 3'000, » en date du 15 mars 2001. Les pièces vous ont été remises le 27 avril 2001, j'ai ici un document signé de votre main, vous aviez donc connaissance de ces mouvements de caisse. D'autre part, la caisse des Coccolets et celle des Bout'Choux vous ont été remises avec un montant de Fr 5'679,30 (francs suisses) et de FF 6'819,75 (francs français). J'ai également les documents signés le 18 avril 2001 le livre de caisse est clair là-dessus les Fr 3'000,- ont été versés. Alors la question est : qu'avez-vous fait de cet argent dont vous prétendez qu'il est à l'origine de la non approbation des comptes par la fiduciaire ? (Annexe 1).

Mme Desjacques Carnegie : je voudrais dire que les discussions de ce soir sont malencontreuses. Nous avons tous voté, récemment, la saisie du Conseil d'État afin de faire toute la lumière sur cette affaire. J'ai peur que l'on fasse constamment le même débat. Moi, je veux remercier, ce soir, M. Schorer, pour avoir repris une situation dans l'état dans lequel elle était. Il y a peu de personne qui peuvent le faire et il faut un sacré courage. Surtout quand, après, il y a des personnes, comme vous M. Paychère ou d'autres, qui ont le culot de venir donner des leçons de morale alors que maintenant on arrive à voter des montants de ce type et on en votera d'autres car nous avons vécu 12 ans de mauvaise gestion. Il me semble donc que cela va beaucoup trop loin.

Pour revenir au vote de ces Fr 214'000,- il est vrai que nous avons demandé, sereinement, sans polémique, en commission des Finances que tous les montants qui étaient liés à la mauvaise gestion du passé, à la suspension de la directrice, aux frais de l'audit, aux dysfonctionnements qui figuraient dans l'audit soient votés séparément.

Tout simplement, pour que dans les années à venir lorsque nous viendrons demander une subvention pour la crèche nous ayons des comparaisons qui se tiennent et que l'on ait pas tout à coup une subvention entre Fr 800'000,- et Fr 1'000'000,- sur une fausse base. Nous voulons savoir exactement combien va nous coûter la crèche sans que soient englobés dans ce chiffre les événements extraordinaires qui ont été cités ce soir, que l'on a gentiment surnommés « casseroles » mais que l'on aurait pu nommer autrement.

Le groupe démocrate-chrétien votera sans état d'âme ces Fr 214'000,- tout en sachant que prochainement nous aurons d'autres montants à voter, car dans ce montant il n'y a, de loin, pas tout ce que l'on devra porter à notre connaissance.

- M. Schorer : je remercie Mme Desjacques Carnegie qui reçoit évidemment la plupart des lettres que je reçois car elle est la présidente de la Fondation pour la Jeunesse.

La première chose est de signaler à M. Paychère que les comptes des deux institutions sont totalement séparés, l'entrée de caisse dont parle M. Paychère n'est pas du tout cela, mais je n'ai malheureusement pas les entrées de caisse des Bout'Choux car je ne pensais pas que l'on allait me poser cette question. Je vais d'ailleurs répondre à une question écrite mais en fin de séance comme le prévoit l'ordre du jour.

En citant ces Fr 3'000,- M. Paychère se trompe d'écriture. Il y a une écriture dans la rubrique « charges et produits exceptionnels » qui concerne le change en francs suisses de la caisse en francs français. La fiduciaire a émis des réserves car la comptabilité n'a jamais été révisée depuis 1998.

Mme Stroumza : le groupe socialiste va également voter ce crédit extraordinaire de Fr 214'000,-. Il s'agit d'une première tranche de crédits extraordinaires qui couvre tout ce qui a été dit tout à l'heure et vous savez que dans les comptes 2002 il y aura une deuxième tranche que nous voterons au printemps prochain et qui couvrira en tout cas l'audit qui a coûté Fr 74'000,- ainsi que toutes les factures d'avocat.

Cette première tranche couvre toutes les anomalies liées au fonctionnement de la crèche. Je ne reviendrai pas là dessus nous avons assez parlé de cela aujourd'hui. Par contre, le groupe socialiste tient à dire qu'il constate avec beaucoup de satisfaction que la crèche en 2001 a coûté Fr 27'000,- de moins qu'en 2000 pour des prestations qui sont bien meilleures. Il constate également que la perte de l'exercice 2001 est de seulement Fr 11'000,- alors qu'en 2000 elle était de Fr 79'000,-.

Nous tenons à relever l'excellent travail de la directrice, Mme Duc, qui travaille, elle, à 80% et sans heures supplémentaires, alors que l'ancienne directrice travaillait à 100% et faisait 4 heures supplémentaires par jour. Nous remercions également toute l'équipe des éducatrices qui travaille actuellement dans une bonne ambiance.

Le groupe socialiste tient à remercier MM. Schorer et Zogg pour leur engagement afin de remettre cette crèche sur les rails, en particulier M. Schorer qui a eu le courage d'effectuer une mise à niveau de tous les comptes de la crèche afin que l'on y voie enfin clair.

M. Paychère : ma question est simple. Vous avez signé des papiers où vous recevez les deux caisses cumulées, il y a une preuve que le montant de Fr 3'000,- a été reversé dans une caisse, il n'y a donc pas besoin de remonter dans les années 1998 à 2000 pour savoir où cet argent a passé.

Je le répète c'est la première fois que l'on trouve un rapport des vérificateurs des comptes avec des réserves, cette situation mérite pour le moins des explications.

- M. Schorer : c'est justement la réserve que fait l'organe de révision, le chèque a été retiré le 15 mars 2001, il est signé par M. Piazzalunga et il n'apparaît nul part dans les comptes. Il faut également savoir qu'aux Bout'Choux la caisse est l'élément le plus important car toutes les factures sont payées par celle-ci.

Mme Wetterwald m'a confirmé que l'argent de ce chèque n'a pas été reversé, il me semble que l'on confond les différentes caisses ainsi que la caisse en francs français qui a été transformée en francs suisses, il n'y a pas trace de ce chèque.

M. Paychère : M. Schorer affirme que la réserve a trait uniquement à ce chèque, ce n'est pas ce qu'écrit la fiduciaire, soit :

« ...sous réserve de certaines différences clairement identifiées par les responsables de l'établissement des comptes ...».

Nulle part, il n'est fait mention du chèque, c'est votre affirmation qu'il s'agit de ce chèque.

Quant à moi, je dispose, effectivement, de la comptabilité de caisse et il y a au mois de mars l'écriture N°20.008 - virement de CCP Fr 3'000,-, les choses sont extrêmement claires !

M. Schorer dit qu'il nous donnera des explications en fin de séance lors des questions écrites soit après le vote de ce crédit complémentaire, je demande donc que la réponse à la question écrite soit donnée maintenant afin que l'on puisse voter en toute connaissance de cause.

- M. Schorer : il me semble que l'on va à l'encontre à la procédure usuelle.
- M. Grandgirard, Président : c'est à vous M. Schorer, de décider si vous désirez donner la réponse maintenant ou attendre le point de l'ordre du jour prévu à cet effet.

Mme Rochat : on a un ordre du jour et on s'y tient. De plus, il y a une questions de proportionnalité où l'on discute d'un montant de Fr 3'000,- alors que l'on nous demande un crédit de Fr 214'000,-.

- M. Schorer : je vais respecter l'ordre du jour et je donnerai ma réponse lors du point 12 – questions écrites.

Mme Pittet : nous sommes 25 Conseillers municipaux autour de cette table et nous n'avons pas accès aux mêmes chiffres que M. Paychère ainsi qu'à la caisse, c'est étonnant.

M. Piazzalunga, Maire : j'ai l'impression que certains Conseillers municipaux appliquent la « méthode Coué » : ils essayent de se convaincre que tout va bien.

Je vais quand même vous donner mon point de vue et mon sentiment par rapport à toutes ces attaques qui durent depuis des semaines et des mois. Je vais essayer d'être le plus objectif possible. C'est toujours mon collègue M. Roger Schorer qui m'attaque, c'est toujours lui qui me fait des reproches. Aujourd'hui, je vais vous donner mon sentiment sur ce qui s'est passé depuis une année et quelques mois à la crèche.

Tout d'abord, j'ai pris connaissance du procès-verbal de la commission des Finances du 2 mai 2002. Il y a quand même des questions auxquelles M. Schorer a répondu, ce soir, qui me paraissent un peu dépasser l'entendement :

- Premièrement nous aimerions connaître le détail de la caisse au 1^{er} mai, où apparaît dans les comptes un solde mystérieux de Fr 41'190,- en espèce, de surcroît. Comment une institution peu disposer, en espèces, d'une somme pareille !

Comment demander la vérification du grand livre, qui a déjà été demandée au niveau du Conseil administratif, car je vous rappelle que depuis 1998 la comptabilité est sous la responsabilité du Conseil administratif et si un Conseiller administratif demande un document il est en droit de l'obtenir, ce qui n'a pas été le cas pour moi !

A quoi correspond le total de Fr 133'826,25 – pensions à recevoir – depuis le 1^{er} mai ? La comptabilité 2001, il me semble, démarre au 1^{er} janvier et non au 1^{er} mai ! Pourquoi ces critères qui font référence au 1^{er} mai ?

Je précise que je ne demande pas les réponses pour ce soir car cette déclaration fera partie du procès-verbal.

- La fiduciaire n'a jamais demandé de subvention de Fr 730'000,- pour 2001. Il faudra prouver cette affirmation.
- La présentation de l'annexe 1 : qui a été remise aux commissaires lors de la séance du 2 mai 2002 ne démontre en rien les explications valables pour justifier les subventions de Fr 240'000,-. De plus, que fait-on des pensions dues pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2001 ? Où sont elles comptabilisées ?
- Dans l'annexe 2 : le montant des indemnités concerne des indemnités journalières qu'il y a lieu de considérer comme remboursement de salaires. Peut-on connaître le détail de ces indemnités journalières perçues ? Sachant que dans les comptes il est indiqué la somme de Fr 154'811,10 alors que le montant reçu pour l'année 2001 est de Fr 209'423,60 communiqué par la Nationale Suisse Assurances ! Soit une différence de Fr 54'612,50. Comment expliquer cette différence ?
- En page 1 et toujours en page 1 : première remarque concernant la nourriture. Il est curieux de constater qu'à la lecture des procès-verbaux de la Protection de la Jeunesse concernant la qualité des repas servis, signés par Mmes Jacqueline Horneffer et Collette Harder, nous constatons que les enfants étaient nourris correctement pour un montant très nettement inférieur à celui actuellement pratiqué.

A la lecture des montants indiqués dans les comptes 2001 une différence de Fr 16'913,- apparaît en plus, ceci avec un nombre plus restreint d'enfants, comme l'a rappelé M. Schorer. Ceci est le résultat d'une mauvaise gestion qui ne tient pas compte des deniers publics et non pas un dysfonctionnement.

Affirmer que les enfants n'étaient pas nourris correctement est une affirmation diffamatoire. Pendant plus de 9 ans nous n'avons eu que des félicitations des parents, cela concernait même des petits enfants de Conseillers municipaux. Comment M. Roger Schorer, a-t-il pu confier son petit fils à la crèche, et ceci dans de telles conditions ? Il faut savoir que les menus étaient affichés à l'attention des parents attestant la qualité des repas et le rapport fait par la Protection de la Jeunesse sera joint au présent procès-verbal (Annexe 2).

- Venons-en au licenciement de Mme Di Emidio. Le montant annoncé par M. Schorer est de Fr 20'853,95, ceci est faux ! Car j'ai copie du document remis à l'intéressée par l'intermédiaire de Me Pirkl de Fr 12'789,60, document qui sera également joint au procès-verbal, et qui ne correspond non pas à des indemnités de licenciement mais à son salaire ainsi que ses vacances. Différence : Fr 8'064,35, où sont les pièces justificatives ? Comment expliquer cette différence ? Approuver les explications qu'il y a bien eu des indemnités de licenciement pour Mme Di Emidio, Me Pirkl qui a suivi ce dossier n'a jamais fait cas de ces indemnités ! (Annexe 3)
- En ce qui concerne la transformation du sol : par ses explications M. Schorer prouve sa méconnaissance du dossier. En effet, il parle d'un provisionnement que nous aurions dû effectuer depuis 1995, alors que le sinistre s'est déclaré en 1999 ! Après de nombreuses discussions et expertises il a été prouvé que ce sinistre était le fait d'un défaut d'étanchéité dû à la construction et que la responsabilité incombait à la Fondation Chêne-Bourg/Thônex, M. Broennimann pourra le confirmer, mais M. Roger Schorer a cru bon de disposer des deniers publics pour un montant de Fr 10'500,-. J'ai à votre disposition les échanges de correspondances entre la Fondation Chêne-Bourg/Thônex et la commune.

D'autre part, ce sinistre a-t-il été déclaré à l'assurance afin de récupérer les coûts de ces travaux comme convenu avec la Fondation Chêne-Bourg/Thônex ? Toutes ces explications ont été communiquées au Conseil administratif lors de nos séances du mardi après-midi.

- Au sujet des pièces et outils informatiques : il s'agit d'un mauvais prétexte. Après le bouclage des comptes 2000 la fiduciaire a remis, comme l'a rappelé M. Cédric Paychère, le 27 avril 2001 à M. Schorer tous les documents en sa possession ainsi qu'un bordereau de remise de pièces qui a été signé par ce dernier. (Annexe 4).

Les documents comptables 2000 pour « Les Coccolets » et les « Bout'Choux », les documents comptables des premiers mois 2001 pour ces deux crèches, l'ordinateur contenant les différentes comptabilités tenues par la directrice. Documentation mise sous scellé, ceci est totalement faux ! La comptabilité et les outils informatiques ainsi que les comptes ont été remis en Mairie le 27 avril 2001 à M. Schorer avec décharge en présence de M. Eric Chassot, comptable communal, le mot de passe de l'accès aux programmes a été communiqué et j'ai eu confirmation qu'aucune visite ou contact ne se sont effectués auprès de la fiduciaire et de comptabilité depuis avril 2001.

Comment justifier ce montant de Fr 14'176,- ? Où sont les pièces justificatives ? Par ailleurs, la société fiduciaire et de comptabilité affirme n'avoir jamais eu aucun contact ni visite de M. Schorer, ni des représentants de la fiduciaire Bourquin et Béran. S'il y a eu de nombreuses navettes ce n'est pas auprès de cette fiduciaire, comme affirmé, les seuls entretiens que celle-ci a eu ont été à la Mairie de Thônex le 30 juin 2001 avec les Conseillers administratifs et les représentants des fiduciaires mentionnées et un contact avec M. Gavillet, lors des travaux de l'audit et uniquement par deux entretiens téléphoniques.

- En ce qui concerne les comptes : à la lecture de ces comptes 2001 une augmentation de Fr 246'000,- par rapport aux comptes 2000 est proposée au Conseil municipal pour le fonctionnement de la crèche, sans aucune justification claire et précise pour cette demande. Vous m'avez accusé à l'époque de mauvaise gestion et de manque de transparence, mais alors que penser de l'exercice 2001 ? Je vous en donne quelques points à méditer :
 - produits divers : Fr 2'785,75, à quoi correspond cette rubrique ? Quels sont ces produits divers ? Aucune explication n'a été donnée à ce jour.
 - différence de produit entre l'année 2000 (Fr 292'000,-) et l'année 2001 (Fr 270'000,-) soit une différence de Fr 22'655,- soit 7,73% en moins.
 - charges directes : frais généraux passent de Fr 1'004'000,- en 2000 à Fr 1'115'470,- en 2001, soit une différence de Fr 111'115,65 soit 11% d'augmentation.
 - augmentation des salaires moins l'indemnité d'assurance de Fr 78'000,-

M. le Président : en avez-vous encore pour longtemps ?

M. Piazzalunga : nous sommes en démocratie ! On m'a accusé pendant des mois et des mois. Je désire m'exprimer ce soir sur ces comptes 2001 même si cela dérange quelques membres autour de cette table !

- ...aucune transparence en ce qui concerne les charges sociales : montants détaillés LPP, montants AVS, montants assurances maladies. Il y a eu un contrôle de l'AVS, sur ma demande concernant les années 1999, 2000 et 2001.

Pour les années 1999 et 2000, aucune remarque, par contre pour l'année 2001 des remboursements devront être effectués au personnel.

- On a reproché à l'ancien Comité d'avoir de grosses acquisitions et de ne pas les avoir portées à l'actif des jeux qui se détériorent très rapidement et nous voyons aujourd'hui dans le bilan il y a une augmentation de mobilier de Fr 12'000,-.
- Augmentation des honoraires : soit Fr 22'252,- des explications seront les bienvenues d'autant plus afin de savoir si ces honoraires couvrent les travaux effectués par l'ancienne Directrice, facturés par la fiduciaire.
- Téléphones : broutilles ce n'est que 43% d'augmentation !
- Charges diverses : Fr 2'873,- qui sont inscrits aux comptes 2001, à quoi correspond ce montant ? Aucune explication sur ce montant !
- Charges à payer : facture commune de Thônex Fr 216,- à quoi correspond ce montant ?
- Solde d'impôts à la source : Fr 496,- quel type de personne est employée à la crèche car nous n'avons aucune connaissance de l'effectif à ce jour ?
- Passif transitoire : provision pour des factures de téléphone ? Les factures de téléphone arrivent de mois en mois !
- Provision solde AVS : Fr 17'500,- ce calcul peut être chiffré avec exactitude.
- Provision AVS 2001 complémentaire salaire Fr 3'350,- à quoi correspond ce montant ?

- Provision LAA non professionnelle et complément 2001 : Fr 9'200,- à quoi correspond ce montant ?
- Provision solde honoraires : BOURQUIN & BERAN 2001 : Fr 5'000,-, quel est le montant exact à payer à la fiduciaire ? Devant de telles invraisemblances comptables pourquoi une facture d'honoraires aussi élevée ?

L'ancien Comité s'est vu condamné pour mauvaise gestion, mais que dire de cette nouvelle gestion ? La commune devra « passer à la caisse » pour un montant supérieur de quelque Fr 176'000,- par rapport à l'exercice précédent. Comment qualifier cette présentation des comptes par le fait d'un manque de compétences d'un manque de clarté, d'un manque de transparence ? Je ne reviendrai pas sur le chèque de Fr 3'000,- car M. Paychère l'a expliqué, j'ai le détail ici, les pièces de caisse sont à l'appui et elles vous seront communiquées.

Pour finir Mesdames et Messieurs, quelques observations :

- Où ont été provisionnés les honoraires 2001 de Me Pirkl dont le montant doit avoisiner Fr 15'000,- ?
- Où ont été provisionnés les honoraires de l'organe de révision de la fiduciaire MORAND et de la crèche « Les Coccolets » ?
- Où ont été provisionnés les honoraires 2001 de révision pour les « Bout'Choux » dont nous ne connaissons pas le nom de la fiduciaire et dont nous n'avons pas encore débattu ? Et nous sommes à fin juin !
- Où est le rapport d'organe de contrôle des Bout'Choux ?

Comme vous l'affirmez les comptes 2000 ne sont plus en cause et le contrôle des pièces exactes puisqu'en 2001 l'organe de révision émettait des réserves sur vos comptes. Pourquoi le rapport 2001 des Bout'Choux ne nous est pas fourni ? Pourquoi tant de provisions de charges sont approximatives ? Des comptes que vous avez tant décriés par le passé sont-ils pour 2001 exempts de tout reproches ? Toutes ces zones d'ombres sont Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ce manque de transparence, ces explications floues, sans aucun justificatif, me permettent de douter de l'exactitude de ces comptes 2001.

Comment pouvez-vous Mesdames et Messieurs accepter une situation pareille ?

Plus grave : à la lecture de commentaires formulés par certains Conseillers municipaux lors de cette fameuse séance du 2 mai de la commission des Finances, j'ai cru avoir mal lu ! Je cite : « la crèche n'aura finalement pas coûté plus cher en 2001 » et « nous apprécions de recevoir des comptes clairs ». Je n'ose pas imaginer que certains d'entre vous cautionnent cet état de fait. La mauvaise gestion et le dysfonctionnement depuis avril 2001 sont des réalités. Enfin, ce qui est beaucoup plus grave est la lettre de la fiduciaire Jacques MORAN du 2 mai 2002 qui recommande d'approuver les comptes annuels qui nous sont soumis sous réserve de certaines différences clairement identifiées par les responsables de l'établissement et enregistrées de manière empirique. Je rappelle que la comptabilité avait été tenue jusqu'au départ de la directrice en congé maladie courant mars 2001, par elle même dans l'ordinateur remis à M. Schorer le 27 avril 2001 à la Mairie par la société fiduciaire et de comptabilité représentée par M. Achard et selon justificatif de remise des pièces et du PC signé par M. Schorer. De plus, le rapport ne mentionne pas les Bout'Choux, est-ce normal ? La créance de M. Schorer par rapport aux mêmes Bout'Choux doit-elle être interprétée comme une différence clairement oubliée ? Mesdames et Messieurs ou bien il y a des pièces justificatives et dans ce cas on les montre ou il n'y en a pas et dans ce cas c'est un détournement. Pour mémoire je vous rappelle les différents exercices :

- subvention pour la crèche 1997 : Fr 634'000,-, bénéfice Fr 20'000,-
- subvention 1998 : Fr 615'000,-, bénéfice Fr 25'000,-
- subvention 1999 : Fr 615'000,-, bénéfice Fr 13'000,-
- subvention 2000 : Fr 598'000,-, perte Fr 79'000,-
- subvention 2001 : Fr 844'000,-, perte Fr 11'000,-, perte d'ailleurs annoncée à Fr 9'892,- qui comme par magie c'est soldée par un montant de Fr 11'158,32, toujours sans explications !

Je pense que ces chiffres se passent de commentaires.

Enfin, j'en arrive au terme : le fonctionnement actuel :

- les salaires annoncés par l'employeur à l'assurance Nationale, sont inexacts !
- l'exonération des paiements des primes n'a pas été respectée à savoir : les retenues AVS, les accidents complémentaires, la prévoyance et l'assurance maladie,

- les employés licenciés n'ont pas reçu leur certificat de libre passage LPP, pourquoi ?
- les congés auxquels les employés ont droit n'ont pas encore été payés, pourquoi ? L'employeur dans des cas de maladie de longue durée est dispensé de retenir les charges sociales des employés, les attestations des salaires pour l'année 2001 sont inexacts, total du nombre de personne : 34, liste signée le 28 janvier par M. Schorer.
- Les attestations de salaires, AVS, AI pour l'année 2001 ne mentionnent pas la durée de travail des employés. Certains employés n'ont pas leur numéro AVS, pourquoi ?
- Salaires déclarés à la Nationale pour 2001 : Fr 1'016'352,-, salaires indiqués dans les comptes pour 2001 : Fr 1'001'691,- différence Fr 14'661,-. Explication de cette hausse ? Quelle est la liste du personnel ? Quels sont les montants déclarés pour le deuxième pilier ?
- Depuis la décision de la reprise de la crèche par la Fondation, décision prise par le Conseil municipal, rien n'a été effectué à ce jour. Les contrats et nouveaux contrats du personnel ont-ils été signés ? Sous quelle forme et par qui ?
- Les parents qui fréquentent aujourd'hui la crèche sont-ils domiciliés ou travaillent-ils sur la commune ?

De plus, un montant de Fr 822'000,- pour la subvention 2002 a été mis au budget de la commune de Thônex sans aucune explication ni présentation d'un budget, ce qui ne manque pas de m'inquiéter pour les coûts futurs de la crèche comme l'a rappelé Mme Stroumza en soulevant les dépassements à voter.

Le personnel en longue maladie n'a pas reçu le remboursement des cotisations AVS, Mesdames et Messieurs, vous n'avez pas manqué de mettre en doute toutes les explications que je vous ai fournies pendant 9 ans et dans les différents postes des comptes de la crèche. En particulier Mme Desjacques Carnegie vous avez eu l'audace d'affirmer que pendant 9 ans la crèche a eu des dysfonctionnements de toutes natures, bien que l'audit ait prouvé le contraire, conclusions de l'audit que vous n'avez voulu admettre !

Mais alors que dire l'incompétence des nouveaux dirigeants de la crèche dont vous faites partie ! Où est l'incompétence ? Qui dirige la crèche ? Quel est le statut juridique ? Qui dirige quoi ?

Vous avez accusé l'ancienne directrice d'avoir un salaire trop élevé et de ne travailler que 5 heures par jour. A la lecture des comptes 2001 tous les coûts engendrés par des tierces personnes ou des fiduciaires sont largement supérieurs au travail qu'effectuait la directrice, même en 5 heures !

Vous avez voté le licenciement de l'ancienne directrice sans avoir réfléchi et sans en mesurer les incidences financières, dédommagement, indemnités, frais d'avocats. Je vous rappelle que l'ancienne directrice est toujours sous contrat avec la commune. Que cela va engendrer pour la commune, sans parler des torts professionnels, moraux et de santé, sans parler du mobbing qu'a subi cette personne et pour laquelle la commune devra, bien évidemment rendre des comptes.

Je me pose la motivation de connaître vos motivations envers une personne par rapport à un intérêt général mais non pas par un rapport à un intérêt privé en tant qu'élus.

Les casseroles que nous devons assumer, comme vous savez si bien le dire, non pas par une mauvaise gestion de la crèche pendant 9 ans mais bien par votre acharnement à détruire une institution qui fonctionnait à satisfaction des parents.

Ce nombre de casseroles que la commune devra assumer dans les mois à venir, par un manque de discernement et un manque de réflexion, coûteront cher à la collectivité.

Enfin, Mesdames et Messieurs, je terminerai par un fait extrêmement grave, s'il s'avère exact que quelques membres du personnel ont été récompensés financièrement pour leur aide à destituer la directrice et les anciens dirigeants de la crèche. Au vu de ces graves dysfonctionnements et le manque de transparence des comptes de la crèche, le groupe radical se réserve le devoir de convoquer un Conseil municipal extraordinaire afin que les nombreux points obscurs de ces comptes soient annoncés et se réserve également le droit de demander l'ouverture d'une enquête sur les décisions prises par la Fondation en faveur de la jeunesse, il conviendra de donner une suite à cette situation grave et de ce manque de transparence auprès des instances concernées.

Mme Desjacques Carnegie : M. Piazzalunga il faut que vous fassiez votre travail de deuil, c'est nécessaire il y a beaucoup trop d'attachement, trop d'affectif, j'estime que vous n'avez pas fait votre travail de deuil. Vous avez été dessaisi de ce dossier. C'est MM. Schorer et Zogg, vos collègues, qui doivent s'en occuper.

Que vous répondiez à certaines attaques qui vous mettent en cause personnellement vous en avez le droit et nous vous écouterons. Pour le reste essayer de jeter l'opprobre sur une nouvelle équipe, sur une directrice, sur des nouvelles personnes qui essaient de s'engager alors que pendant 9 ans toutes les personnes se sont usées sur les bancs des différents comités de gestion, de soutien, etc. Alors qu'aujourd'hui on essaye de reconstruire, alors s'il vous plaît M. Piazzalunga faites votre travail de deuil, c'est terminé, soyez rationnel avec ce travail.

Maintenant, j'aimerais intervenir en tant que citoyenne avant la fonction de Conseillère municipale. Comment peut-on dans cette commune, aujourd'hui, estimer que l'on est géré ? On a un Conseiller administratif, Maire aujourd'hui qui passe son temps à essayer de jeter le discrédit sur son collègue, Conseiller administratif de l'entente et le troisième, du même parti que le Maire, qui, là dedans, doit être très à l'étroit. Il me semble que ce soir les citoyens de cette commune en ont marre, et nous Conseil municipal on devrait aussi en avoir assez ! Je ne pense pas qu'il existe une commune dans ce Canton qui laisse voir un tel spectacle, et ce n'est pas le premier soir. Nous avons assisté à trop de soirs comme celui-ci. Mais où va-t-on, c'est déplorable !

- M. Piazzalunga : le deuil a été fait, car je n'ai depuis une année et quelques mois, jamais mis les pieds à la crèche.

D'autre part, en tant que citoyen, je dois également dénoncer des choses vis-à-vis du public parce que je suis aussi responsable des deniers publics.

Vous parlez d'accusation, mais je rappelle que mon collègue, pour lequel j'avais beaucoup d'estime, m'attaque sans arrêt et me pose des questions. Je réponds donc à chaque fois qu'il attaque. Et je vais vous dire Mme Desjacques Carnegie nous avons imaginé avec mon collègue de dessaisir M. Roger Schorer, du dossier par rapport à tous les manques d'explications.

Ce n'est pas du tout le fait d'en vouloir à M. Schorer, je ne supporte pas que l'on affirme des choses qui sont inexactes. Je suis en droit de répondre et de défendre ma position.

Ne me dites pas que la commune est mal gérée, car si c'était le cas nous n'en serions peut-être pas là. Je suis désolé de le dire haut et fort ce n'est pas de ma faute si un de mes collègues me met systématiquement en cause.

Un autre exemple : quand je dois donner ma position à M. Cramer, Conseiller d'État, concernant l'enquête, je la donne, je la donne à tout le monde. Quand mes collègues écrivent une lettre à M. Cramer, je dois leur demander la copie de celle-ci.

Est-ce normal comme fonctionnement ? Arrêtez de mettre toujours en cause. Nous essayons pour les mois qui restent d'avoir une collégialité même si elle n'est pas apparente.

M. Paychère : pour ma part j'en reviens à ma question qui reste dans un aspect purement comptable prévu par le débat de ce soir. On m'a affirmé en commission des Finances qu'il manquait des pièces comptables. Maintenant, je les trouve. Je me pose des questions, je veux une réponse à ça. Je constate avec un certain étonnement qu'il faut arriver au mois de juin pour ne toujours pas avoir la comptabilité. Il est assez légitime à ce stade de se demander qui a quelque chose à cacher. La plupart des associations nous ont fourni les comptes et explications demandées. Nous n'avons jamais dû attendre le 18 juin pour les avoir. Il n'est pas normal que l'on ne donne pas réponses à nos questions écrites et que l'on doive voter avant de recevoir celles-ci. Il y a maintenant l'histoire de la proportionnalité. S'agit-il vraiment que de Fr 3'000,- ? Dans ce cas il s'agit déjà d'un détournement et ce n'est pas négligeable. A côté de ça nous avons pu avoir d'autres pièces comptables qui nous ont montré que la Nationale a versé à peu près Fr 210'000,- bien qu'il n'y en ait que Fr 150'000,- qui apparaissent dans les comptes. Je ne porte pas d'accusation, je ne vais pas traiter M. Schorer d'incompétent. Je pose une question concernant un aspect comptable et constate, ce soir, avec regrets qu'il n'est pas possible d'avoir les éléments qui nous permettent de voter.

M. Schorer a fait une déclaration d'intégrité. Il est donc responsable de la comptabilité et de toutes les pièces qu'il a fournies pour établir ce fameux document qui émet des réserves parce qu'un certain nombre de pièces ne figurent nulle part. La fiduciaire n'a pas pu obtenir des justificatifs, il est assez légitime de pouvoir obtenir ces derniers. M. Schorer vous êtes entièrement responsable de la comptabilité 2001 du moment que vous avez signé cette déclaration d'intégrité.

Vous prétendez ne pas avoir eu d'ordinateur, reconnaissez-vous ce document signé de votre main ? (M. Paychère montre un papier).

- M. Schorer : je vous ai dit que l'ordinateur est revenu ce que je n'ai pas c'est l'ordinateur portable. De plus, cet ordinateur ne fonctionne pas.

M. Paychère : soit vous répondez à nos questions, soit vous demandez un ajournement de ce débat, soit s'il n'y a pas d'ajournement possible il faudra saisir une autre autorité pour cette vérification des comptes. Manifestement ces comptes ne sont pas corrects car nous n'avons pas les informations comptables qui nous permettent de les approuver.

- M. Schorer : le vote porte sur Fr 214'000,- de complément de subvention, la comptabilité a été votée par ce Conseil municipal sauf deux points qui sont à l'ordre du jour ce soir. Ça devient curieux cela ressemble à une perte de mémoire.
- M. Grandgirard : les comptes de la commune ont été votés. Ce soir nous votons deux crédits supplémentaires qui ont été sortis de la liste initiale qui a été votée au mois de mai dernier.

Mme Stroumza : au nom du groupe socialiste je tiens à dire que nous trouvons que l'intervention de M. Piazzalunga est affligeante et indigne du Maire de Thônex qui n'arrive pas à distinguer entre ses intérêts particuliers d'ancien responsable de la crèche et l'intérêt général d'une commune d'avoir enfin une crèche qui fonctionne dans la transparence. M. Piazzalunga vous n'arrêtez pas de vous justifier. Or, il est connu que lorsque l'on a la conscience tranquille on ne ressent pas le besoin de se justifier. Vous continuez de jeter de l'huile sur le feu au lieu d'apaiser la situation. Ce n'est pas faire honneur à votre fonction de Maire. La majorité de ce Conseil municipal l'a montré, lors de sa séance extraordinaire du mois de février, nous en avons assez de ce débat. Nous attendons que le Conseil d'État nous donne le résultat de son enquête.

Mme RoCHAT : je retiens au vol un mot de l'intervention de Mme Stroumza c'est le mot de dignité. Je crois que l'on en a fait cruellement défaut ce soir et à notre immense regret. Il est clair que l'on a envie de donner des coups lorsque l'on en a reçus, on le respecte, c'est de la démocratie. Nous avons entendu autour de cette table les arguments des uns et des autres et c'est la moindre chose pour un débat démocratique. De grâce essayons d'en rester là. Le dossier a été confié à une autorité supérieure qui s'est rendue compte que le débat autour de cette table ne pouvait pas être clos et sainement discuté. Il se trouve qu'il existe une Fondation dont la présidente nous a fait la démonstration qu'elle tient les choses en mains et je crois que l'on peut lui faire toute confiance pour que ce genre de débat se déroule au sein de cette Fondation. Laissons travailler cette dernière et les instances chargées de ce dossier et stoppons les menaces et ce sentiment d'insécurité ou de mauvaise conscience et finissons cette législature dans la dignité.

M. Uehlinger : je suis tout simplement écoeuré. Cela fait maintenant une heure et demie que je perds mon temps ici à vous entendre parler pour ne rien dire. On a l'impression que c'est « l'hôpital qui se moque de la charité ». On s'est battu au Bureau pour qu'un courrier parte concernant le comportement de certaines personnes.

Le dossier de la crèche doit également être jugé par le Département. Laissons-les travailler car je sens que l'on va encore parler de ce sujet jusqu'en juin 2003, période d'élections, où tout le monde voudra se « torpiller ». Personnellement, la prochaine séance où je vois le titre «Les Cocoléts » ou crèche je ne viendrai pas. J'ai d'autres choses à faire.

- M. Piazzalunga : je vais remercier Mme Rochat pour ses paroles. Simplement mon souhait aurait été de ne pas revenir ce soir sur ce qui a été débattu, car si tout avait marché j'aurais fait mon deuil comme sait bien le dire Mme Desjacques Carnegie. Je n'ai pas du tout de lien affectif avec qui que ce soit si ce n'est qu'il s'agit de mon dicastère. Mme Stroumza fait des déclarations qui n'ont pas lieu d'être dans un municipal, mais que dire de ses déclarations sur d'autres sujets que nous n'avons pas évoqués ce soir. Alors, si j'ai une leçon à recevoir ce n'est en tout cas pas du groupe socialiste ni de Mme Stroumza en particulier.

Si ce soir, on veut débattre et expliquer les choses je crois que c'est le moindre des droits en démocratie mais il faut que les questions posées trouvent des réponses et on en parlera plus, enfin je l'espère.

M. le Président rappelle que l'on est ici pour travailler pour le bien communal. Effectivement, le point de ce soir est un peu spécial et tout le monde a le droit de s'exprimer à ce sujet.

Mme Pittet : j'aimerais bien que l'on laisse le temps à M. Schorer qui a eu la gentillesse et l'énergie pour reprendre ce dossier malgré toutes les difficultés et la « m... » qui s'y trouvait et j'aimerais bien qu'on lui laisse le temps de sortir de cette pagaille.

- M. le Président rappelle qu'il faut retenir son langage, nous sommes en séance publique. L'image que l'on donne ce soir n'est pas gratifiante.

M. Piazzalunga : j'informe Mme Rochat que depuis de nombreux mois j'insiste auprès de mes collègues pour que le transfert de l'activité de la crèche à la Fondation se fasse.

La parole n'étant plus demandée Mme Anne-Marie Jaquet, 2^{ème} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Attendu que le Conseil municipal dans sa séance du 14 mai 2002 a décidé que le crédit budgétaire supplémentaire 2001 de la rubrique 54.363 « Crèche les Coccolets » - subventions fera l'objet d'une délibération spécifique lors d'une prochaine séance du Conseil municipal,
- Vu les explications données et le document remis par M. Schorer, Conseiller administratif délégué aux Finances lors des séances du 2 mai et du 6 juin 2002,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 6 juin 2002,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À la MAJORITE (par 17 voix « pour » et 6 voix « contre »),

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E

1. D'accepter le crédit budgétaire supplémentaire 2001 de Fr 214'000,- sur la rubrique 54.363 « Crèche Les Coccolets » - subvention.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire est couvert par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

Une pause de 5 minutes est accordée.

6. Projet de délibération du groupe radical intitulé : « Etude du budget annuel ».

Mme Anni Stroumza, vice-présidente de la commission des Finances réunie le 6 juin 2002 donne lecture des conclusions du rapport :

- *Ce projet nous a été présenté par un membre du groupe radical, les différents groupes se sont ensuite exprimés sur ce projet et aucun des trois autres partis politiques n'ont trouvé cette proposition judicieuse. Ils trouvaient le système proposé trop lourd et estimaient que le système actuel donnait satisfaction.*

Ensuite, les commissaires se sont demandés s'il était judicieux de continuer de présenter le budget dans chaque commission. Il y a eu deux votes.

Au vote :

- *Le projet de délibération du groupe radical qui a été refusé par 5 voix contre 2.*
- *L'examen du budget par les commissions, sur demande et après avoir été soumis à la commission pré-budget, a été accepté à l'Unanimité.*

M. le Président rappelle que ce soir il s'agit uniquement de se prononcer sur le projet de délibération du groupe radical, la décision de présentation du budget dans les commissions, sur demande, est une décision interne à la commission des Finances.

La discussion est ouverte :

M. Paychère : le groupe radical a essayé de faire part de ses préoccupations car il estime que le fonctionnement actuel n'est pas tout à fait optimal vu le manque de temps imparti pour l'examen du budget dans chaque commission. La commission des Finances l'a d'ailleurs reconnu. Il convient donc d'adopter une nouvelle démarche, ce n'est pas celle de notre proposition, mais nous maintenons que notre proposition était bonne.

Tout le monde est d'accord que la situation actuelle n'est pas satisfaisante certains veulent repasser par le groupe de travail pré-budget, nous, nous désirons que le budget soit examiné par chaque commission, une autre procédure devra donc être examinée.

Cette proposition radicale comportait une rubrique concernant le frein aux dépenses, il a été répondu en commission que cet aspect fonctionnait bien aujourd'hui. Je vous remets donc un graphique qui présente la courbe budgétaire de ces derniers exercices. On constate que les charges sans amortissements augmentent fortement. On peut constater que les charges doublent alors que la population a augmenté de 30%. Je rappelle, qu'à l'époque, M. Boissonnas préconisait que l'augmentation des charges devait être proportionnelle à l'augmentation de la population. Nous en sommes relativement loin. On peut également constater sur ce graphique, qu'il y a quelques années qui n'ont pas eu d'augmentation. Il s'agit des années où nous avons eu des difficultés budgétaires qui nous obligeaient à présenter au Conseil d'État un plan de redressement des finances communales.

Si on veut une meilleure maîtrise des dépenses il faut qu'un travail de ce type se fasse au niveau de la commission des Finances car les dernières augmentations sont relativement vertigineuses.

Mme RoCHAT : j'avais posé cette question en commission des Finances car je ne voyais pas le lien de causalité entre le passage du projet de budget dans chaque commission et l'objectif d'économies recherché par le groupe radical.

M. Paychère : il y a deux volets, la démarche d'étude et le frein aux dépenses, claqués sur l'augmentation de la population et du coût de la vie, le reste devant être justifié de manière explicite qu'il s'agisse de proposition concernant la Culture, des Sports, etc. Nous avons toujours la possibilité de demander au Conseil administratif d'établir un budget tenant compte des deux critères que je viens d'énumérer.

M. Broennimann : le groupe socialiste a analysé avec attention la proposition faite par le groupe radical. Sur le fond notre groupe est attaché, comme les autres, à un contrôle efficace des dépenses publiques.

Ceci dit, il n'est pas satisfait par la forme du projet radical, pour les raisons suivantes :

- Le règlement proposé est un carcan inutile ajoutant des délais et des obligations à un calendrier qui est déjà structuré et qui fonctionne bien.
- Sous le fonctionnement actuel, les commissions sont déjà libres de discuter du budget et de faire des propositions, alors pourquoi institutionnaliser et compliquer le processus.
- Le frein aux dépenses est un handicap au travail législatif et enlève la souplesse dans la formation et la réorientation des nouveaux projets de budget.

Pour ces raisons-là, le groupe socialiste rejettera le projet de délibération.

Au vote :

- *Le projet de délibération du groupe radical intitulé « Etude du budget annuel » est refusé par 17 voix contre 6.*

7. Préavis au projet de modification du plan directeur des chemins de randonnée pédestre (enquête publique N° 1329). Discussion. Vote.

- M. Jean-Claude Zogg, Conseiller administratif délégué à l'Environnement : le projet a été présenté à la commission Transports, Urbanisme & Circulation, le 5 juin 2001. Certaines remarques avaient été formulées et transmises à l'État de Genève.

Le DAEL nous a transmis l'échange de correspondances relatives à cet enquête publique formulées par différentes associations. M. Moutinot, Conseiller d'État, nous confirme que ces diverses remarques n'ont pas entraîné de modification du plan. Le préavis doit être formulé sous forme de résolution dans un délai de 45 jours dès réception de ce courrier qui est arrivé en Mairie le 21 mai dernier.

Je vous remercie par avance de préavisier favorablement ce plan de randonnées pédestres.

M. Vacheron : nous n'avons pas trop le choix pour renvoyer cet objet en commission compte tenu du délai qui nous est imparti.

- M. Zogg : ce soir nous entérinons une décision qui avait été prise à l'Unanimité par la commission Transports, Urbanisme & Circulation et qui a donné lieu à une enquête publique.

M. Vacheron : on peut d'ailleurs se demander pourquoi ce plan a été présenté en commission des Transports, Urbanisme & Circulation et non pas en commission de l'Environnement, Parcs & Promenades. Ce qui nous est présenté ce soir est une modification du tracé de ce cheminement, il ne me semble pas que cette modification ait été soumise en commission.

- M. le Président : lorsque l'on a un délai qui nous est imparti je recommande au Conseil administratif de présenter sans tarder le projet en commission afin qu'un préavis puisse être émis. Si le Conseil municipal ne se prononce pas cela équivaut à un préavis favorable lorsque le délai est écoulé.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'UNANIMITE*

La discussion est ouverte :

Mme RoCHAT : nous voterons favorablement ce projet tout en relevant que la plupart de cet itinéraire se trouve sur la commune de Chêne-Bougeries. Nous avons bien compris à la lecture de l'exposé des motifs du Département que la modification de ce tracé était logique. Il n'y a pas de raison de s'opposer à ce projet.

M. Vacheron : je rappelle qu'il y avait une commission de l'Environnement, Parcs & Promenades le 30 mai dernier. Ce point aurait pu être mis à l'ordre du jour, ce qui aurait permis de se faire une idée et de ne pas voter dans l'urgence, comme c'est le cas ce soir.

Je pense que la modification proposée n'est pas si judicieuse que cela et la réaction de l'Association genevoise des piétons est quant à elle judicieuse :

« ...nous déplorons vivement le remplacement d'un itinéraire bucolique, empruntant un sentier au revêtement naturel, sans la moindre circulation, par une variante empruntant uniquement des routes ou des chemins goudronnés ouverts au trafic de desserte locale ».

Il y a donc une péjoration certaine de l'itinéraire par rapport à la situation actuelle. Au niveau du plan directeur communal nous avons prévu un cheminement le long de la Seymaz qui passe sur l'ancien tracé et non pas sur la nouvelle proposition. D'autre part, le groupe socialiste avait également demandé que soit réalisé le « chaînon manquant » le long des terrains de football de Sous-Moulin, ce qui n'a pas été fait. Il y a donc déjà à cet endroit-là un détour à faire par le Bourg de Chêne. Ceci crée déjà deux ruptures le long de la Seymaz.

On peut lire dans l'exposé des motifs que la volonté du Département est que ces cheminements ne suivent pas des routes. Or, on renvoie ces personnes sur le chemin de la Béraille, ce qui est un aspect négatif.

En ce qui concerne les aspects positifs, je suis assez sensible aux préoccupations des milieux de la nature qui estiment que les berges de la Seymaz sont un point sensible et qu'il faut éviter que trop de piétons y passent afin de les préserver. Il faut également noter que le cheminement le long de la Seymaz, côté de la commune de Chêne-Bougeries, ne sera pas fermé mais ne fera pas partie de l'itinéraire officiel, il permettra tout de même le passage piétonnier.

Au vu de ce qui précède, le groupe socialiste ne s'opposera pas à la modification proposée. Il regrette que l'itinéraire proposé constitue une péjoration à la situation actuelle et demande que le Conseil administratif prenne la « balle au bond » fasse preuve d'un peu d'audace et lie ce dossier à d'autres aménagements comme :

- la pose d'un panneau « interdiction de circuler » sur le chemin de Mapraz dans sa partie non construite,
- la mise en zone « 30km/h. » du chemin de la Béraille et de la route de Villette,
- la modification de la barrière coupant ce cheminement pour permettre un passage facilité des piétons, poussettes et vélos,
- la concrétisation des réalisations cyclables dans ce secteur.

Mme Casadei : le groupe radical ne s'oppose pas à cette modification qui permettra de bénéficier de nouveaux endroits agréables pour les promeneurs. Cependant il ne faudra pas oublier d'y poser des bancs.

M. Favre : je rappelle à M. Vacheron que le vote de ce soir fait suite à une enquête publique et c'est seulement à l'issue de celle-ci que le Conseil municipal peut s'exprimer. Compte tenu du délai de 45 jours, il devient problématique de trouver le temps de discuter de cet objet en commission.

En ce qui concerne le projet en lui-même, je trouve que le fait d'alterner des parcours « dans le terrain » et sur du dur est un avantage notamment pour les personnes âgées et les petits enfants. La suppression de la barrière au chemin de la Béraille proposée par M. Vacheron n'est pas judicieuse car cela permettra ensuite à des véhicules de type scooter de passer, ce que nous essayons justement d'éviter. Raisons pour lesquelles nous n'adhérons pas à vos arguments et voterons le projet présenté sans restrictions.

- M. Zogg : le Conseil d'État a déjà répondu à toutes les personnes qui avaient des préoccupations à ce sujet ; cela ne sert à rien de rediscuter des mêmes problèmes en commission. En ce qui concerne l'ouverture du chemin de la Béraille, je rappelle qu'il est privé et que les propriétaires n'entreront pas en matière sur ce point.

M. Vacheron : en ce qui concerne le chemin de Mapraz, les habitants du quartier m'ont signalé que des personnes parquent leur voiture à proximité du pont, il semble que cela soit des enseignants du collège Claparède. Ceci prouve qu'il y a déjà une circulation automobile dans ce chemin. Pour la barrière du chemin de la Béraille, je pense qu'elle pourrait être modifiée afin de permettre au moins le passage des poussettes. Je rappelle que le plan directeur indique un cheminement cycliste à cet endroit. Trouvons un type d'aménagement global satisfaisant toutes les parties concernées.

La parole n'étant plus demandée M. Roland Droz, vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de résolution :

R E S O L U T I O N

- Vu l'article 9, al. 1, de la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998,
- Vu l'article 30a, al. 1, lettre f) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de plan directeur des chemins de randonnée pédestre établi par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, préavisé favorablement par le Conseil municipal lors de sa séance du 26 juin 2000,

- Vu le projet de modification dudit plan proposé par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement qui consiste à inclure un nouvel itinéraire qui emprunte le chemin des Vignettes, traverse le hameau de Villette et suit le chemin de la Béraille, avant de rejoindre le collège Claparède,
- Attendu qu'à la suite de l'enquête publique aucune observation n'ont entraîné de modification du plan,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À la MAJORITE (par 21 voix « pour » et 2 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De préavisier favorablement le projet de modification du plan directeur des chemins de randonnée pédestre selon l'enquête publique N°1329.
8. Demande d'un crédit de Fr 395'000,- en vue de la mise en place de locaux provisoires pour l'administration communale.

- M. Jean-Claude Zogg, Conseiller administratif délégué aux Bâtiments : ce pavillon provisoire nous permettra de pallier au manque de personnel et de places de travail en attendant que les diverses options d'annexes à la Mairie puissent être étudiées par les commissions. Il est à noter que ce pavillon ne nécessite pas d'aménagement lourd, il sera simplement posé sur le sol existant, sans fondations et les sanitaires de la salle Louis-Valencien seront utilisés. Il est important que ce crédit soit voté ce soir afin qu'il puisse être opérationnel dans le courant de cet automne.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*

M. Amoudruz : le groupe radical est pour le renvoi en commission, car si on compte les Fr 200,- au m² par rapport aux 185m² du bâtiment provisoire on se rend compte que l'on devrait étudier la possibilité de placer provisoirement du personnel dans des locaux libres existants sur notre commune. De plus, l'emplacement de ce pavillon ne permet pas une éventuelle extension de la Mairie à cet endroit

M. Uehlinger : le groupe libéral est pour la discussion immédiate car le projet tient compte des besoins actuels et il devient nécessaire d'agir rapidement pour permettre à la Mairie de bien fonctionner.

M. Decrey : le groupe démocrate-chrétien est également pour la discussion immédiate, on parle toujours de réfection et de construction des écoles mais la Mairie doit faire partie de nos priorités. La Mairie actuelle répond aux besoins d'une population de 7.000 habitants. Nous en avons 13.000 aujourd'hui. Il faut donc donner des moyens à l'administration communale.

Mme Stroumza : nous voterons également la discussion immédiate. Le renvoi en commission aurait sanctionné M. Zogg qui nous a présenté ce projet avec du retard mais nous ne voulons pas punir l'administration communale qui travaille dans des conditions très difficiles. Ce projet permet de relever, à nouveau, les lenteurs du Conseil administratif dans ses présentations de dossiers.

- M. Zogg : il nous a fallu un certain temps pour réunir tous les éléments pour ce projet notamment avec le fournisseur du pavillon. Rappelons également que nous avons eu pendant quelques années un budget déficitaire qui nécessitait un plan de redressement qui ne nous permettait pas d'investir comme bon il nous semblait. Ne croyez pas je fais exprès de vous présenter des projets au dernier moment.

Mme Stroumza : il aurait été judicieux de commander ce pavillon en même temps que ceux du Bois-Des-Arts car nous savions déjà à l'époque qu'il fallait faire quelque chose pour la Mairie et le prix aurait été certainement plus intéressant.

M. Broennimann : on a l'impression qu'en passant de 12.900 à 13.000 habitants on a fait un galop important dans l'augmentation de la population ! Il faut rappeler que la Mairie était déjà à l'étroit avant cet élément il faut donc arrêter de brandir ces chiffres. Ce n'est pas admissible ce n'est pas une manière de travailler. Ce problème aurait déjà pu être réglé il y a deux ans, j'avais notamment proposé une délibération proposant une politique active dans les achats de terrains et dans les prévisions des besoins. On m'a « ri au nez » et on m'a répondu que tout allait bien. La preuve est faite, nous sommes à nouveau devant la politique du fait accompli.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à la MAJORITE par 16 voix contre 7.*

La discussion est ouverte :

Mme Desjacques Carnegie : nous allons voter ce crédit mais ce ne sera pas de gaieté de cœur car nous commençons à devenir une commune container ! Je voterai ça, personnellement, en me disant que c'est un peu un échec et étant donné qu'il n'y a pas d'autres solutions dans l'immédiat. Mais une Mairie avec des containers ce n'est pas terrible comme image de marque.

M. Uehlinger : on a bien compris que cette construction provisoire va permettre d'aérer les espaces actuellement disponibles dans la Mairie, mais il conviendra de bien prévoir l'avenir surtout avec le développement des communaux d'Ambilly qui se profile.

M. Paychère : l'hypothèse soulevée par M. Amoudruz de trouver des locaux commerciaux vides dans la commune a-t-elle été étudiée ? D'autant plus, que ceci serait plus avantageux pour la commune. Que va-t-il se passer lorsque l'on voudra agrandir la Mairie à l'endroit où sera placé ce container ?

- M. Zogg : le Conseil administratif a examiné la possibilité de louer des locaux et il est défavorable à cette solution qui créerait une décentralisation des services au détriment de la population.

Le Conseil administratif est également défavorable à la proposition d'agrandir la Mairie sur la place qui se trouve derrière la salle Louis-Valencien. Si cette solution devait malgré tout être retenue il n'y aurait aucun problème de déplacement des pavillons provisoires car ceux-ci ne feront pas l'objet de fondations.

La parole n'étant plus demandée M. Philippe Decrey, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que les locaux actuels de la mairie ne répondent plus aux besoins de l'administration communale,
- Vu les divers projets actuellement à l'étude pour augmenter le nombre de locaux de l'administration communale pour répondre aux besoins du personnel supplémentaire, ainsi qu'à l'accueil des comuniers,
- Vu la possibilité d'implanter un pavillon provisoire léger au sud de la salle Louis-Valencien pour une durée de 4 à 5 ans,
- Vu la proposition de la société ERNE, spécialiste en réalisation de pavillons provisoires,
- Attendu que ce pavillon est de la même fabrication que celui de l'école du Bois-Des-Arts et qu'il pourra être réutilisé dans le cadre de rénovations de groupes scolaires dans le futur,
- Sur proposition du Conseil administratif,

- À la MAJORITE (par 21 voix « pour » et 2 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 395'000,- en vue de la réalisation de locaux provisoires pour l'administration communale au sud de la salle Louis-Valencien.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 395'000,- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2003 à 2007.
9. Demande d'un crédit d'étude de Fr 400'000,- pour la réalisation d'un concours d'architecture à deux degrés pour la démolition/reconstruction totale ou partielle de l'école Marcelly-Tronchet.

- M. Jean-Claude Zogg, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : suite aux décisions prises par les commissions des Bâtiments et des Écoles, nous vous présentons ce soir une demande de crédit pour la réalisation d'un concours d'architecture à deux degrés qui nous donnera plus de possibilité de transformer l'école de Marcelly. Si ce soir vous votez ce crédit le concours pourra être terminé pour la fin de la législature et les travaux, selon l'option choisie, prendraient fin en 2006, 2007 ou 2008.

Un projet concernant l'agrandissement de l'école du Pont-Bochet sera présenté cet automne étant donné que nous sommes obligés de lier les deux objets.

- M. Olivier Favre, Président de la commission des Travaux & Bâtiments donne lecture du rapport de la séance tenue le 28 mai 2002 :

Il y a eu quatre votes lors de la séance de la commission des Travaux & Bâtiments.

Le premier vote consistait à prévoir des votes lors de la séance :

- *cette proposition a été acceptée à l'Unanimité.*

Le deuxième vote concernait la mise en place d'un concours :

- *cette proposition a été acceptée à l'Unanimité.*

Le troisième vote concernait la mise en place d'un concours à un tour avec une présélection de 10 à 15 personnes :

- *cette proposition a obtenu une voix.*

Le quatrième vote concernait la mise sur pied d'un concours à deux tour :

- *Cette proposition a obtenu 6 voix et a donc été approuvée.*

Il a été relevé que si ce projet devait revenir en commission le concours à deux tours ne pourrait plus être organisé.

- M. Cédric Paychère, Président de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports, donne lecture du rapport de la séance tenue le 11 juin 2002 :

Les commissaires ont demandé que le Conseil administratif fournisse le calendrier des travaux, compte tenu que la solution d'un concours à deux degrés a été demandée en incluant les échéances concernant la commission des Écoles.

Le deuxième document demandé a été une actualisation du plan financier quadriennal ainsi que l'évaluation des besoins en classes pour les années à venir.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'UNANIMITE.*

La discussion est ouverte :

Mme Jaquet demande que, dans les considérants, il soit rajouté la désignation « Tronchet » afin que l'on parle du groupe scolaire « Marcelly-Tronchet ». Il convient également de ne pas mentionner de préavis de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports du 11 juin 2002 compte tenu qu'il n'y a pas eu de vote.

Le projet de délibération est modifié en ce sens.

Mme Pittet : nous sommes favorables à ce concours mais nous nous trouvons à nouveau face à un impératif d'urgence, car ce concours devra être rendu dans un an. Nous sommes également limités à l'évolution d'une école et non pas à l'ensemble d'un périmètre qui aurait pu être aménagé entièrement dans d'autres circonstances. Nous regrettons également d'être un peu entravés par le projet de Pont-Bochet.

M. Detruche fait la déclaration suivante au nom de la fraction radicale :

Je me réjouis de voir arriver ce dossier dans sa dernière ligne droite.

L'importance de l'investissement mais surtout la possibilité de remodeler ce groupe scolaire pour lui permettre d'être intégré dans un parc et de devenir un véritable lieu d'échanges et de rencontre a motivé les commissaires tous très passionnés pour ce projet.

Nous devons absolument corriger l'image du bâtiment actuel et intégrer ce nouveau bloc scolaire en harmonie avec un espace convivial au centre de notre commune.

Pour cette raison essentielle, nous ne devons négliger aucune piste et nous soutiendrons sans restriction la demande d'un crédit d'étude de Fr 400'000,- pour la réalisation d'un concours d'architecture à deux degrés.

Pour terminer, j'aimerais relever l'excellent travail de notre mandataire qui nous présente un rapport final de très bonne qualité et qui, tout en respectant les travaux et les conclusions des différentes commissions, a le recul nécessaire pour envisager ou suggérer des choix non exploités.

Mme Jaquet : Mme Pittet affirme que l'on est pris par le temps alors que ce sujet a déjà été abordé de nombreuses fois dans diverses commissions. L'intégration de ce projet dans le quartier de l'école a largement été abordé par la commission des Écoles.

Pour ce qui est de la position du parti libéral nous sommes pour la réalisation de ce concours à deux degrés qui offrira un choix beaucoup plus élargi qu'un concours à un tour.

La parole n'étant plus demandée Mme Anne-Marie Jaquet, 2^{ème} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit d'étude de Fr 90'000,- voté le 19 septembre 2000 concernant la transformation ou la reconstruction du groupe scolaire de Marcelly-Tronchet et l'expertise du secteur concerné,
- Vu le rapport final de l'étude de faisabilité du 7 mai 2002, établi par le bureau d'architectes Athanase SPITSAS & Dominique ZANGHI,
- Attendu que les architectes recommandent à la commune de lancer un concours d'architecture à deux degrés,
- Vu le préavis favorable de la commission des Travaux & Bâtiments du 28 mai 2002,
- Sur proposition du Conseil administratif,

– À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 400'000,- en vue de la réalisation d'un concours d'architecture à deux degrés pour la démolition/reconstruction totale ou partielle de l'école Marcelly-Tronchet.
1. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
2. D'amortir ce crédit de Fr 400'000,- en même temps que le crédit de construction.
3. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

10. Projets de délibération

- 10.1. Déposé dans le délai légal par le groupe démocrate-chrétien concernant la création d'un poste de délégué communal à la prévention.

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

11. Propositions du Conseil administratif

11.1. M. PIAZZALUNGA, Maire

11.2. M. SCHORER, Vice-président du Conseil administratif

N'ont pas de propositions.

11.3. M. ZOGG, Conseiller administratif

11.3.1. Agrandissement de l'école du Pont-Bochet

Suite à un courrier de M. Zanghi il s'avère que la mise en place d'un concours pour l'agrandissement de cette école nous ferait perdre trop de temps. Par contre, l'attribution directe d'un mandat pourrait être envisagée pour des raisons d'urgence liée par la transformation de l'école Marcelly-Tronchet.

Afin de pouvoir avancer sur ce dossier et de pouvoir vous présenter un projet pour la rentrée de septembre le Conseil administratif a décidé d'engager un montant de Fr 50'000,- afin de pouvoir avancer pendant les vacances d'été.

Nous devrions aboutir à une demande de crédit de 8 à 9 millions qui devrait nous permettre de terminer les travaux pour la rentrée scolaire de 2004.

La décision de débloquer ces fonds a été prise suite à une demande du Bureau du Conseil municipal afin que ces deux projets concernant des bâtiments scolaires soient traités en corrélation.

12. Questions écrites :

M. Roger Schorer, Conseiller administratif délégué donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors des séances suivantes :

Séance du 23 avril 2002 - question posée par :

- 12.1. M. Michel Vacheron, Conseiller municipal, à savoir : « Le Conseil administratif compte-t-il rendre publiques les données recueillies par le VisiSpeed et autres moyens de contrôle ?

Le Conseil administratif ne possède pas de données relatives à la circulation dans le secteur "avenue des Verchères/avenue Suisse/chemin du Bois-Des-Arts" car depuis le changement de logiciel informatique de la Mairie, il n'est plus possible de compulser les données fournies par le VisiSpeed. Il est à noter à ce sujet que cette démarche a toujours été très compliquée, tout comme l'utilisation générale de cet appareil, et aucune solution n'a pu être trouvée par le passé pour remédier à cet état de fait.

La seule possibilité acceptable était d'acquérir un ordinateur portable permettant d'aller relever les données directement sur site, solution qui n'a pas été retenue par le Conseil administratif car il n'était pas justifié d'acquérir ce type de matériel uniquement pour cette tâche.

Nous avons, cependant, demandé à la police cantonale de procéder à des contrôles radar dans ce secteur (aux heures de pointe). Nous ne manquerons pas de transmettre aux Conseillers municipaux, le résultat de ceux-ci.

Séance du 14 mai 2002 – questions posées par :

- 12.2. M. Jean-Claude Grandgirard, Conseiller municipal, concernant « les institutions pour la jeunesse » :

Question no 1

Comme M. Jean-Claude GRANDGIRARD l'a déjà fait avec la fiduciaire ACHARD et COUPAT, il peut également se rendre à la fiduciaire BOURQUIN BERAN, 22, rue de la Corraterie, 1er étage, avec qui il voudra pour l'accompagner.

Un salon pour 6 personnes sera mis à leur disposition ; Mme ANDEREGG et M. MASSET, experts comptables, seront à leur disposition le temps qu'il faudra. L'ensemble des documents sont en leur bureaux (tél. 022/311.36.44)

Question no 2

Idem à la question no 1

Question no 3

Nous avons perdu les données générales, mais la caisse qui est l'élément le plus important était sous sauvegarde. Les salaires et les charges figurent sur le compte auprès de Postfinance. Nous avons demandé et obtenu les copies des justificatifs.

La LPP des employées des "Bout'Choux" est sur le contrat "Cocolets". Les comptes 2001 que vous avez reçus proviennent de ces trois entités.

Question no 4

La crèche est dirigée par la Fondation pour la Jeunesse. Mais, étant donné que notre Fondation n'a pas d'entité juridique jusqu'au 30 juin 2002, c'est M. ZOGG et moi-même qui signons les documents, salaires, etc. Dès la rentrée, nous rentrerons dans le rang.

Toute l'administration est dirigée par Mme Julie DUC, experte en la matière.

12.3. M. Cédric Paychère, Conseiller municipal, concernant : « Vols, racket et menaces dans nos écoles : quelles réactions du Conseil administratif ? » :

1. Est-ce que le Conseil administratif peut confirmer la dégradation de la sécurité dans les écoles de Thônex ?

Le Conseil administratif ne peut pas confirmer une dégradation globalisée de la sécurité dans les écoles de Thônex. Il a, en effet, eu connaissance, de manière informelle, d'un cas de racket aggravé à l'école du Bois-Des-Arts qui a donné lieu à des réunions entre le Corps enseignant, l'inspecteur et la police des mineurs. La police des mineurs a confirmé que ces problèmes sont généralisés à tout le Canton, avec plus ou moins de gravité. Il est, cependant, difficile de cerner exactement l'ampleur du fléau étant donné que les enfants n'avouent que très rarement à leurs parents les problèmes auxquels ils sont confrontés dans ce domaine. La brigade des mineurs a donc expliqué l'approche qu'il fallait avoir lors de situations de ce type qui implique l'enfant, les parents et le Corps enseignant.

2. Quel est le projet du Conseil administratif pour restaurer la sécurité dans les écoles ?

Lors de ces réunions, l'inspecteur des écoles a donné au service de sécurité municipale les horaires "sensibles" qui nécessitent éventuellement la présence d'agent aux abords des écoles.

3. Est ce que le Conseil administratif prévoit des mesures de sécurité passive (par exemple : modifier les portes d'accès aux bâtiments afin qu'elles ne s'ouvrent que de l'intérieur) ?

Ce sujet n'a pas encore été évoqué par le Conseil administratif mais une étude pourrait être faite dans ce sens, notamment dans le cadre de réfections ou de reconstruction de groupes scolaires.

4. Quand est-ce que ces mesures déploieront leurs effets ?

Certaines mesures ont déjà été prises, la commune étant à l'origine de la mise en contact des responsables de l'enseignement avec la brigade des mineurs. Les ASM ont reçu mission de surveiller plus attentivement les groupes scolaires. Le poste de police de Chêne a été informé de la situation.

Le Conseil administratif a également envoyé un courrier à Mme Micheline SPOERRI, Conseillère d'État, concernant le sentiment d'insécurité générale ressenti sur notre Commune. En réponse, Madame la Présidente du Département de Justice et Police, nous a assurés qu'elle allait prendre des mesures afin d'améliorer la présence policière sur notre territoire. Elle a également pris contact avec les autorités françaises afin qu'une collaboration puisse être trouvée.

Enfin, il convient de rappeler que, depuis quelques mois, un organisme de sécurité privée patrouille le soir et la nuit sur l'ensemble de la Commune et contrôle régulièrement les locaux communaux.

M. Paychère : je vous remercie de votre réponse mais j'aimerais savoir si le Conseil administratif a un plan d'action afin d'assurer la sécurité dans les écoles ?

- M. Schorer : je dois en discuter avec le Conseiller administratif responsable des écoles et je vous donnerai une réponse lors d'un prochain Conseil municipal.

12.4. M. Michel Walter, Conseiller municipal, concernant « les comptes 2001 – poste 11.301 – Traitements bruts » :

1. Qui a été engagé ?

M. Stéphane BIGNENS, 63, rue de la Prulay à Meyrin.

2. Par qui a-t-il été engagé ?

Nous l'avons reçu, le 5 décembre 2000 :

- M. François DISERENS, chef de section,
- M. Jean-Michel BADERTSCHER, brigadier du service de sécurité municipale,
- M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué à la sécurité

Il travaillait pour l'entreprise SPS Sécurité (233, route de Malagnou) comme agent de sécurité. A ce titre, il était délégué :

- auprès de l'Organisation mondiale de la Propriété Individuelle,
- auprès de l'Organisation météorologique Mondiale,
- comme huissier de Banques,
- pour des patrouilles de nuit, intervention sur alarme, avec une autorisation d'exercer du Département de Justice et Police.

Nous lui avons laissé clairement entendre qu'un engagement était subordonné à son acceptation par la Caisse de retraite du Personnel de la Ville de Genève après la visite médicale d'entrée.

3. Quand a-t-il été engagé ?

Nous l'avons engagé le 8 janvier 2001 en qualité de coursier et de notificateur en stipulant que cet engagement pouvait être résilié de part et d'autre moyennant un délai d'un mois la première année d'activité et de deux mois dès le 1er janvier 2002. Après trois mois d'activité à 100 %, il nous a donné entière satisfaction.

Il nous a donné son congé le 1er décembre 2001, après 11 mois d'activité dont 21 jours de service militaire.

Il est entré à l'école de la Police de Sécurité International (PSI), branche de la Gendarmerie genevoise. Son école terminée, il est en activité comme agent PSI pour la garde d'ambassade et la sécurité de personnes.

4. Quel type de contrat a été signé ?

Il s'agissait d'un contrat d'engagement avec temps d'essai.

Puis, il est donné lecture de deux nouvelles questions.

12.5. De M. Claude Detruche, Conseiller municipal, concernant la circulation au carrefour : av. de Thônex / ch. du Bois-Des-Arts intitulée : « Faut-il du sang sur les pare-chocs ? »

- Plus le temps passe, plus la situation se détériore. L'avenue de Thônex est de plus en plus fréquentée par des automobilistes pressés, essayant de gagner quelques secondes sur un axe traversé par de nombreux écoliers.
- Ne pas respecter les signaux lumineux devant l'église devient pour certains le nouveau sport communal. La limitation de vitesse mise en place, n'est depuis longtemps, pas mieux respectée.
- La sécurité des enfants, des parents, de la patrouille scolaire, des cyclistes et des automobilistes qui désirent s'engager ou traverser cette avenue, n'est plus assurée.
- Les mesures prises actuellement sont insuffisantes et sous estiment la gravité de la situation. Un ou deux contrôles mobiles radar donneraient peut-être bonne conscience, mais en aucun cas ne déchargeraient de leur responsabilité morale les autorités communales.
- Il existe pourtant des mesures simples, rapides et surtout dissuasives. Un simple radar fixe (chargé ou non) suffirait à abaisser la vitesse. La surveillance des feux à l'aide de « flashes » garantirait un arrêt immédiat.
- Vous conviendrez que ces dépenses, par rapport à la santé et à la vie de nos communiens, ne doit pas représenter un obstacle infranchissable.

Alors, quand ?

Avant d'avoir du sang sur les pare-chocs !

12.6. De M. Cédric Paychère, Conseiller municipal, concernant le préau de l'école Adrien-Jeandin, intitulée « Couvre-feu à 19h.30 est-ce raisonnable ? »

La pose du grillage, autour du terrain de basket n'a pas atteint l'objectif visé. En revanche, cela a permis la création d'une nouvelle activité : dont les héroïnes sont les pinces coupantes.

1. Avancer l'heure de fermeture du préau étant contraire à la volonté du Conseil municipal et surtout inefficace, quelles sont les autres propositions du Conseil administratif ?
2. Y a-t-il eu des mesures contre le bruit ?
3. Combien de personnes sont-elles touchées par les nuisances ?

13. Propositions individuelles et questions

13.1. M. Philippe Decrey, Conseiller municipal, pose les deux questions suivantes :

13.1.1. Chemin du Curé-Desclouds :

Il y a quelques temps j'avais signalé un accident de la circulation à la sortie de ce chemin. Aujourd'hui, il y en a eu à nouveau un. Quand est-ce que cette « sortie » illégale va-t-elle être fermée ?

- M. Zogg : nous sommes actuellement en tractations avec Me Bellanger, car nous avons un différent à ce sujet avec l'entreprise Honegger (PROMOLAC). Une réunion devrait prochainement avoir lieu avec toutes les parties concernées afin de fixer les modalités de fermeture de cet accès. Il est à noter qu'il y a aussi des problèmes de servitude qui sont également en cours de discussion.

13.1.2. Four à pain :

Où en est-on pour la mise à disposition de locaux supplémentaires pour le four à pain ?

- M. Zogg : ces locaux doivent être vidés par les personnes qui en bénéficiaient. Ensuite il sera possible de les mettre à disposition de l'Association du Four à pain.

13.2. Route de Sous-Moulin

M. Vacheron : est-il prévu l'aménagement de bandes cyclables sur cette route ?

- M. Piazzalunga : celles-ci viennent d'être marquées.

13.3. Mme RoCHAT pose les questions suivantes :

13.3.1. Commission Sociale

Va-t-on recevoir un rapport concernant le service social communal avant la séance prévue jeudi ?

- M. Piazzalunga : ce rapport sera remis par Mme Felder lors de la séance.
- Mme Pittet : il est vrai que nous devons recevoir un pré-rapport avant la séance de la commission. J'ai donc téléphoné la semaine dernière à Mme Felder celle-ci m'a informé qu'elle avait régulièrement des contacts avec Mme Ostermann et M. Diserens, mais qu'il lui manquait encore certains éléments.

Elle va en principe nous faire une présentation de l'état d'avancement de ces travaux lors de la séance de jeudi.

13.3.2. Chemin du Bois-Des-Arts

Suite à la question écrite de M. Detruche ainsi qu'à l'intervention de M. Decrey, je reviens sur la problématique du chemin du Bois-Des-Arts dont la configuration en continu incite à rouler vite, il faudrait prévoir un aménagement comme celui réalisé au chemin des Verchères qui oblige les voitures à ralentir.

- M. Zogg : une demande de mise en « zone résidentielle » a été déposée.

13.4. Mme Desjacques Carnegie pose les questions suivantes :

13.4.1. Fondation en faveur de la jeunesse

Je reviens sur la réponse de M. Schorer à la question écrite de M. Grandgirard et tiens à préciser que contrairement à ce qui a été dit la Fondation a une entité juridique mais le problème est le transfert des activités du Conseil administratif à la Fondation.

- M. Grandgirard, Président : je rappelle, pour la bonne forme, que seul l'auteur de la question écrite peut répondre suite à la réponse donnée par le Conseil administratif.

13.4.2. Abords de l'école Marcelly

Je suis outrée par le stationnement sauvage qui existe aux abords de l'école Marcelly, il devient impossible d'aller chercher son enfant, en voiture, à la sortie de l'école car on ne peut plus y accéder, il est urgent de prendre les mesures qui s'imposent.

- M. Schorer : compte tenu du manque d'effectif de nos ASM (agents sécurité municipale) nous allons prendre contact avec la police cantonale.

13.5. Acquisition de parcelles

M. Broennimann : nous avons voté ce soir le crédit pour la réalisation d'un concours en vue de la démolition/reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet, où en est-on dans le projet d'acquisition de parcelles dans ce secteur ?

- M. Zogg : dans les contacts que nous avons eus, une personne demande à être relogée dans des conditions bien précises, l'autre serait d'accord de vendre mais souhaite rester dans sa maison jusqu'à son décès.

Bien entendu, il n'est pas possible de mener ces transactions en vue de la transformation de l'école, pour des questions de temps mais le Conseil administratif continue à suivre de près l'évolution de ce secteur.

*

La séance est levée à 23h.50

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Jean-Claude GRANDGIRARD

M. Philippe GUEx

Annexes : ment.